

# Compte rendu du conseil municipal du lundi 11 avril 2022

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le lundi 11 avril 2022 à 18H30, à la Mairie.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2022
- Vote des comptes administratifs 2021 (commune et assainissement)
- Vote des comptes de gestion 2021 (commune et assainissement)
- Contrat aidé – service technique
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taxes directes locales
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2022 (commune et assainissement)
- Règlement intérieur du personnel
- Lecture des décisions
- Questions diverses

A St Laurent, le 4 avril 2022  
Le Maire, Fabien MATHIEU

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MATHIEU, Maire.

**PRESENTS** : M. MATHIEU – M. VANOOSTHUYSE – M. DELFOLIE – Mme JAULIN – Mme THOMAS – M. URSAT – M. PONS – Mme THEBAULT – Mme FINET – M. BARANGER – Mme MONZIES

**POUVOIRS** : Mme FERREIRA donne pouvoir à Mme JAULIN – M DUBOIS donne pouvoir à Mme THEBAULT

**ABSENTS** : M. FERREIRA-SANTOS – M. BARON -

Mme THOMAS Dolorès a été élue secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du 3 février 2022

*Compte rendu approuvé à l'unanimité*

## CM2022.06 : Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020		390 424,99 €
Opérations de l'exercice 2021	555 626,92 €	661 233,16 €
<b>Totaux</b>	<b>555 626,92 €</b>	<b>1 051 658,15 €</b>
Résultats de l'exercice		496 031,23 €
Libellés	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020		20 578,45 €
Opérations de l'exercice 2021	80 104,86 €	194 808,77 €
<b>Totaux</b>	<b>80 104,86 €</b>	<b>215 387,22 €</b>
Résultats de l'exercice		135 929,36 €

Vote à l'unanimité.

**CM2022.07 : Compte Administratif 2021 – Budget Assainissement**

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020		16 650,28 €
Opérations de l'exercice 2021	59 428,61 €	62 815,90 €
Totaux	59 428,61 €	79 466,18 €
Résultats de l'exercice		20 037,57 €

  

Libellés	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020		14 736,15 €
Opérations de l'exercice 2021	195 889,14 €	194 347,37 €
Totaux	195 889,14 €	209 083,52 €
Résultats de l'exercice		13 194,38 €

Vote à l'unanimité.

**CM2022.08 CM2022.09 : Compte de Gestion 2021 – Budgets Assainissement et Principal**

Approbation des comptes dressés par M. Xavier DARRACQ pour l'exercice 2021 du budget principal et du budget annexe Assainissement.

Vote à l'unanimité.

**CM2022.10 : Contrat aidé – Service technique**

Monsieur le Maire explique que le contrat de Thomas PEYRAT se termine le 9 mai 2022.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) via les parcours emplois compétences (PEC) pour une durée de 6 mois, temps de travail : 30h à compter du 10 mai 2022.

Vote à l'unanimité.

**CM2022.11 : subventions aux associations**

Monsieur le maire propose d'allouer les subventions suivantes :

- 250 € à l'association pêche Le Chevesne Saint-Laurent - Vouzeron
- 300 € au l'association scolaire Saint-Laurent Vouzeron
- 150 € à ATOUPIC, Association de centre de soins faune sauvage

Vote : 1 abstention / 12 pour

**CM2022.12 : Vote des taxes**

Le maire propose les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti 39,89%
- Taxe foncière sur le non bâtie : 48,22%

Vote : 1 contre / 12 pour

### **CM2022.13 : Affectation du résultat**

**Budget Principal** – Le maire propose d'affecter la somme de **496 031,23 €** au compte 002 en section de fonctionnement et la somme de **135 929,36 €** au 001 en section d'investissement.

**Budget annexe - Assainissement** – Le maire propose d'affecter la somme de **20 037,57 €** au compte 002 en section de fonctionnement et la somme de **13 194,38 €** au 001 en section d'investissement

Vote à l'unanimité

### **CM2022.14 : Vote du budget primitif 2022**

Vu la mise en place de l'instruction comptable et budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Considérant que la mise en œuvre de cette nomenclature introduit un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires

Le maire-adjoint expose : L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa séance la plus proche.

Le maire-adjoint présente le budget primitif de la commune 2022 : un équilibre en section de fonctionnement à **924 027 €** et en section d'investissement à **480 225 €**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le vote du budget et autorise le maire aux taux de fongibilité de 7,50 %

Vote : 3 abstentions / 10 pour

### **CM2022.15 : Vote du budget primitif 2022 – Assainissement**

M. PONS, Maire Adjoint présente le budget primitif assainissement 2022. Ce budget fait apparaître un équilibre en section de fonctionnement à **44 109 €** et en section d'investissement à **28 664 €**.

Vote à l'unanimité

**PRESENTS** : M. MATHIEU – M. VANOOSTHUYSE – M. DELFOLIE – Mme THOMAS – M. URSAT – M. PONS  
– Mme THEBAULT – Mme FINET – M. BARANGER – Mme MONZIES

**POUVOIRS** : M DUBOIS donne pouvoir à Mme THEBAULT

**ABSENTS** : M. FERREIRA-SANTOS – M. BARON -

### **CM2022.16 : règlement intérieur du personnel**

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le règlement intérieur du personnel. Ce règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2022. Il sera communiqué à tous les agents de la collectivité. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### **LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire souhaite céder le tracteur David Brown acquis en 1991 pour un prix d'achat 8 400 euros. Après concertation, le tracteur sera vendu en l'état au prix de 2 500 euros.

- Monsieur le Maire informe que l'échafaudage acquis en 2012 à 3000 euros. Il est stocké dans l'atelier, il n'a pas été contrôlé depuis des années, aucun agent n'est habilité et n'a de formation spécifique. Le Maire propose de vendre ce matériel. M. Baranger se renseigne des possibilités et des tarifs.

- Mme THOMAS informe que le comice agricole se déroulera en 2023, le thème sera la musique. Les organisateurs demandent si la commune participe ou non ce comice.

Après discussion, il a été décidé que la commune ne participera pas au comice.

- M. DELFOLIE demande l'état d'avancement de l'enquête publique pour la mise en conformité du PLU. Monsieur le Maire informe que le commissaire rédige son compte rendu, quelques avis ont été transcrits sur le registre.

- M. DELFOLIE indique que le bus roule encore trop vite.

- M DELFOLIE souhaite s'inscrire à plusieurs formations Élus cette année. Une formation sera prise en compte via le DIF élus. M. DELFOLIE demande si la collectivité peut prendre en charge la 2<sup>nd</sup> formation. M. PONS demande l'objet de ces formations et à quel titre, il s'inscrit.

Monsieur le Maire propose que cette question soit à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20h45.